

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 R16** Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte d'étude de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la délibération 2019 DAE 154 relative aux modifications statutaires et cotisation au syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (94550 Chevilly-Larue) ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 28 mai 2019, et ses additifs,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte d'étude de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) :

Délégués titulaires :

- M. Patrick BLOCHE
- M. Didier LE RESTE

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**